

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. PAUL  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

SAUMUR

10 MARS.

LES OPINIONS IMPOPULAIRES.

« Assurément l'écrivain consciencieux, le citoyen dévoué ne cherche pas l'impopularité, mais il ne la craint pas.

» Il ne se fait pas plus le courtisan de la multitude que le courtisan du pouvoir. L'intérêt du pays est son but, la vérité son guide, la franchise sa loi.

» S'il se trompe, c'est de bonne foi; mais il se trompe rarement, car la lumière de la conscience est plus sûre encore et moins vacillante que celle de l'intelligence. L'habileté s'égare souvent, tandis que la simple honnêteté trouve son chemin grand ouvert devant elle.

» Une vérité incontestable pour nous, c'est que la France ne peut se refaire que par l'union de toutes les forces monarchiques. Voilà du moins ce que nous croyons, et, puisque nous le croyons, nous devons le dire. Nous ne savons pas comprendre autrement nos devoirs d'écrivain et de citoyen. »

(Extrait d'un article de M. Edouard Hervé.)

Que tous les journalistes de notre malheureuse époque, si tourmentée, si incertaine, si trébuchante, veuillent bien méditer cette noble et franche déclaration!

Pour mon propre compte je m'y rallie pleinement.

Car elle exprime toutes mes idées, elle sanctionne toutes mes convictions; elle résume la règle de conduite que j'ai suivie

jusqu'à ce jour, et que d'injustes critiques ne me feront pas abandonner.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Bulletin Politique

10 mars.

M. Pouyer-Quertier, avant son départ, a complété le paiement des deux premiers millions, et a payé les intérêts des trois autres. L'accusé de réception est arrivé à Paris.

Donc, à dater de ce jour, en vertu des réserves faites par M. Pouyer-Quertier dans la convention de Berlin du 12 octobre dernier, la France recouvre la pleine et entière disposition des départements de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de l'Aisne.

On annonce l'arrivée à Versailles de M. Minghetti pour la fin de la semaine.

On sait que cet homme d'État italien a négocié en 1866 l'alliance italo-prussienne avec l'assentiment et la complicité de Napoléon III. Son nom est mêlé à toutes les intrigues, à tous les coups de main du Piémont dans la Péninsule. Les journaux italiens, qui nous sont hostiles, ne cachent pas leur désir de le voir nommer ambassadeur en France. Il vient de conférer avec le prince Frédéric-Charles et avec le prince Napoléon. Évidemment, il se trame là quelque chose contre nous, et le gouvernement doit rester en éveil.

M. Tolain a constaté, dans son discours, que l'accroissement des richesses sociales a profité aux ouvriers, et se félicite de leurs conditions d'existence et de travail.

Mais n'a-t-il pas osé citer le mot de l'Évangile: « Il y aura toujours des pauvres »?

Alors on a entendu une voix de la gauche protester contre cette parole divine comme « n'étant pas de la discussion parlementaire »! Dans la pensée de ces messieurs de la gauche, on ne peut invoquer que le té-

moignage de ce qui est; or, disent-ils, Dieu n'est pas. M. Depeyre a fait remarquer à ces dignes républicains que Dieu, pour exister, n'a pas besoin de leurs suffrages.

Le même M. Depeyre, répondant au citoyen Louis Blanc qui plaidait l'innocence absolue de l'Internationale, a présenté, pour toute réponse à l'orateur un livret d'affilié, et ce livret porte en un de ses articles la clause qui suit:

« Engagement formel de travailler sans retard à la destruction de la propriété individuelle, et à l'organisation de la propriété collective. »

On écrit de Berlin:

« L'état de santé de l'empereur est absolument défavorable; il excite des soucis, en dépit de toutes les nouvelles contraires. Les promenades quotidiennes qu'il avait l'habitude de faire, même pendant le mauvais temps, sont complètement interrompues depuis plusieurs semaines.

Une lettre particulière de Toulon nous informe que des nouvelles fort graves, sur notre colonie de la Cochinchine, ont dû parvenir à M. le ministre de la marine. La situation de notre correspondant, sa réserve ordinaire, nous autorisent à croire que les bruits qui circulent dans le corps naval de notre port méditerranéen, bruits dont il se fait l'écho, reposent sur des faits dignes d'être expliqués.

M. le contre-amiral Garnault a reçu l'ordre de partir pour Saïgon. (Courrier de France.)

Nous attendons que le Journal officiel dise ce qu'il y a de fondé dans les inquiétudes inspirées par les nouvelles de nos possessions asiatiques.

L'expérience des années et des révolutions a très-peu profité à M. Corbon. Il a dit à la Chambre qu'il fallait hurler avec les loups.

Nous n'en voyons pas la nécessité: au temps où nous sommes, il faudrait surtout ne pas ouvrir aux loups la porte de la bergerie, et c'est ce que l'on fait en voilant ou en

atténuant les côtés coupables des entreprises socialistes.

On lit dans le Pays:

Il y avait longtemps qu'on n'avait entendu parler du « généreux Chaudey, » ex-rédacteur du Siècle, fusillé sous la Commune par les ordres de Raoul Rigault.

A en croire ses amis du Siècle, le généreux Chaudey était une douce victime immolée sur la brèche en holocauste de ses convictions républicaines, comme un soldat se dévoue en mourant pour l'honneur de son pays.

On sait que le généreux Chaudey était tout simplement tombé sous les coups de son ennemi personnel, qui l'accusait d'avoir fait tirer sur le « peuple » dans la journée du 31 octobre....

Mais ce que l'on ne savait pas, c'est que le généreux Chaudey (ainsi appelé par M. Thiers) faisait partie de l'Internationale et était un des membres agissants de cette compagnie, qu'on pourrait appeler l'académie du pétrole.

L'honorable M. Depeyre, député, l'a trouvé mêlé, dans l'enquête qu'il a faite sur l'Internationale, aux menées de cette association, et nous le félicitons de l'avoir dénoncé au public en lui restituant son individualité de conspirateur et de communiqueux. Son nom se trouve, en effet, au bas d'un manifeste dans lequel il est dit que « l'Association internationale des travailleurs, conspiration permanente de tous les opprimés et de tous les exploités, existera, malgré d'impuissantes persécutions, tant que n'auront pas disparu tous les exploités, capitalistes, prêtres et aventuriers politiques. »

On voit que M. Chaudey n'était pas déjà si généreux, puisque, bien avant l'émeute du 4 septembre, il poussait à l'extinction des exploités, des capitalistes et des prêtres.

On écrit de Bordeaux:

L'église Sainte-Eulalie a été avant-hier soir, le théâtre de manifestations dont nous n'avons voulu parler qu'à bon escient e

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS  
LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'Étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

VIII

Les remontrances deviennent de moins en moins respectueuses. — Encore le désastre de Pontoise. — Un prix académique donné de travers. — La machine de M. de Richelieu.

Août 1788.

De tous côtés les troupes filent et se dirigent sur la Bretagne.

On a vu déjà passer, aux environs de Saint-Denis, deux compagnies de canonniers du régiment de La Fère, le régiment de Chartres tout entier et les dragons de la reine.

Le dernier mémoire adressé au roi par les nobles bretons a le cachet franchement révolutionnaire. Jugez-en plutôt. Il est facile de voir où on nous conduit.

(1) Voir les numéros des 1er, 2, 3, 5, 8 et 10 mars.

« Sire, »

» La nation, qui a reçu l'assurance de votre parole royale, appelle à grands cris l'assemblée des Etats Généraux. Mais des ministres qui ne savent que détruire, rejetant le seul moyen réparateur des maux dont la France est affligée, ne pensent qu'à consommer leur funeste système. Ils bouleversent tout, et, à les entendre, ils veulent tout respecter; ils joignent la dérision à l'insulte, et ils se jouent ainsi outrageusement de vingt-quatre millions d'hommes; ils osent dire que les édits qui existent, malgré toutes les réclamations, étaient hautement désirés.

» Ils étaient désirés! et c'est dans l'ombre du mystère, c'est avec les précautions qu'on emploie pour machiner un complot que la promulgation s'en est préparée.

» Ils étaient désirés! et l'on se croit obligé de faire marcher des armées pour contenir l'indignation publique.

» Ils étaient désirés! et l'honneur français marque au sceau de l'infamie quiconque se prête à leur exécution, etc. »

C'est un avocat de Rennes qui a rédigé ce beau mémoire.

Sans aucun doute, il le croit digne d'être transmis aux fastes historiques les plus reculés. Que le ciel lui pardonne son style et son bavardage.

Tant que les avocats ont consacré leurs rutilantes périodes à la défense exclusive de la veuve et de l'orphelin, rien de mieux; ils restaient (tout en parlant beaucoup trop) dans leur droit pur et simple et dans la ligne tracée à leur talent. Mais, aujourd'hui que leur langue se débride en politique... hélas! quel gâchis nous allons voir!

A Pau, la noblesse béarnaise a conduit M. le duc de Guiche, nommé gouverneur de la province, dans la salle où l'on conserve le berceau de Henri IV, et un avocat de l'endroit s'est écrié pompeusement:

« Monsieur,

» Voilà le berceau du grand Henri! Nous ne souffrirons pas qu'on le viole. Sous cette enseigne sacrée, le Béarnais ne craint pas la mort. Il sent couler dans ses veines le sang de ses ancêtres, qui ont mis les Bourbons sur le trône. Nous ne sommes point des rebelles: nous réclamons notre contrat et la foi des serments. Le Béarnais est né libre, il ne mourra pas esclave. Que le roi tienne tout de notre amour et rien de la force! Nous sommes prêts à prodiguer notre sang contre les ennemis de l'État; mais qu'on ne vienne pas nous arracher la vie, quand nous défendons notre liberté. »

N'oublions pas de dire qu'on avait orné avec soin le berceau de Henri IV pour donner plus de valeur à ce magnifique discours.

On évalue, d'après le calcul des assemblées provinciales établies dans l'Île-de-France, en Picardie et dans la Beauce, le désastre du 13 juillet dernier à la perte de quatre-vingts millions. Jamais, de mémoire d'homme, on n'a vu pareil malheur et pareille ruine.

Le roi, profondément affligé de cette catastrophe publique, vient de faire ouvrir une loterie de douze millions, à laquelle il a joint un don personnel de douze cent mille livres, pour soulager d'abord les malheureux cultivateurs.

Dans ces tristes conjonctures, le zèle et la sollicitude de l'archevêque de Paris ne pouvaient rester inactifs. Le charitable prélat vient de publier un mandement qui ordonne une quête générale dans le diocèse.

L'Académie a décerné le prix d'utilité à l'ouvrage des Opinions religieuses, de M. Necker.

Ce jugement scandalise au vif beaucoup de personnes qui étaient loin de s'y attendre. On le regarde comme l'effet d'une faveur mendicée par des diners et des sollicitations indirectes. C'est une nouvelle sottise à reprocher à une société qui devrait se piquer de réunir dans son sein les meilleurs connaisseurs et les juges les mieux instruits.

Il est vrai que les académiciens les plus estimés et les plus estimés, craignant de partager le

après renseignements pris à des sources certaines.

Depuis quelques jours les feuilles radicales signalent à leurs lecteurs le langage et l'attitude du prédicateur de la station quadragesimale à cette église, auquel elles reprochaient d'introduire la politique dans ses discours et de chercher à passionner les esprits.

Il est naturel de supposer que ces avis répétés n'ont pas été perdus pour tout le monde, et que plus d'un rendez-vous avait été pris pour le dernier sermon, avec des dispositions qui n'avaient rien de bienveillant pour le prédicateur.

Toujours est-il qu'à un des passages de son discours, ce dernier, s'entendit interrompre par des huées et des sifflets partant plus particulièrement du bas de l'église, ce à quoi du milieu de la nef, répondit au même instant une triple salve d'applaudissements.

Toutefois, le tumulte ne s'apaisant pas, après quelques paroles prononcées par M. le curé de Sainte-Eulalie, le prédicateur descendit de la chaire, avant d'avoir achevé son sermon, et en protestant qu'à moins d'attenter à sa vie, on ne l'empêcherait pas d'affirmer ses convictions.

C'est avec une véritable douleur que nous enregistrons ces faits trop malheureusement caractéristiques de notre époque.

L'église, la maison de Dieu, la maison du recueillement et de la prière, transformée en lieu de tumulte et de manifestations politiques !

L'Univers annonce que M. le comte d'Harcourt, ambassadeur de France près du Pape, est autorisé à rentrer en France pour assister, ou sous prétexte d'assister à la session d'avril des conseils généraux.

M. d'Harcourt prendra congé du Pape au moment où M. Fournier entrera en fonctions près de Victor-Emmanuel.

Nous recevons la dépêche suivante :

Rome, 7 mars.

L'assertion de la Patrie sur la lettre du cardinal Antonelli à M<sup>re</sup> Dupanloup, au sujet des pétitions catholiques, est fautive. Le Saint-Siège ne dispense de rien et ne demande rien. La nation française connaît ses droits et ses devoirs de fille aînée de l'Eglise.

On nous envoie une singulière dépêche de Madrid, qui était hier entre les mains d'un membre du corps diplomatique étranger.

Les républicains espagnols auraient projeté d'enlever le roi Amédée pendant une représentation de gala donnée à l'Opéra.

Les conjurés devaient éteindre le gaz et profiter de la confusion pour consommer leur action criminelle.

Le jeune roi aurait été conduit à Barcelone, embarqué pour l'Italie, et la république aurait été proclamée en Espagne.

Une révélation parvenue au dernier moment à la police a fait échouer le complot.

ridicule d'une pareille décision, se sont abstenus d'assister à la séance.

\* \*

M. le maréchal de Richelieu vient de succomber définitivement au poids de la vieillesse. Il est mort à Paris le 7 de ce mois, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge.

Deux jours avant de rendre le dernier soupir, il disait :

« — Ah ! si l'on venait m'apprendre que les troubles qui agitent la France sont finis, et que tout est rendu au calme de la paix, je crois que je remonterais la machine pour vivre quelques années encore ! »

IX

Nouvelles parisiennes. — L'assemblée du clergé et l'archevêque de Narbonne. — Discrédit à la Bourse. — Arrêt pour l'ouverture des États Généraux. — Le provincial des capucins du Languedoc. — Comme quoi M. de Coulanges, oncle de M<sup>me</sup> de Sévigné, n'était pas fort sur les pronostics.

Septembre 1788.

Samedi, 17 août, les ambassadeurs de Tippou-Saïb ont couché au Grand-Trianon, et, le lendemain, ils furent admis à l'audience du roi.

Toute la cour était rassemblée dans le salon d'Hercule, à l'extrémité duquel se trouvait le trône. La salle des Gardes, les galeries et les appartements

On nous écrit de Versailles, samedi soir :

M. Pouyer-Quertier revient à sa première idée, qu'il semblait avoir abandonnée, et veut décidément casser les vitres. M. Dufaure en rit et se déclare prêt à accepter le débat.

On donne comme certain que le Président de la République ne veut accepter aucune transaction sur le texte primitif du projet de loi. Il a parlé deux heures au sein de la commission, et on lui prête les paroles suivantes :

« La forme républicaine m'a été confiée, j'ai le devoir de la maintenir. On a prétendu que j'avais soutenu à d'autres époques qu'on pouvait discuter le principe d'un gouvernement, c'est une erreur.

» Ce que j'ai soutenu, c'est qu'on pouvait attaquer ses actes, sa politique et sa tendance. Je n'ai jamais admis que le principe du gouvernement pût être discuté. Et je ne puis pas admettre que celui-ci le soit, attendu qu'il a été investi par l'Assemblée la plus légitimement élue. Nous ne demandons pas plus que les autres régimes, mais nous ne voulons pas accepter moins. »

Ainsi, par le fait, à en croire M. Thiers, l'Assemblée aurait fondé une République indiscutable, sans le savoir et surtout sans le vouloir ?

Ce dernier tour est de première force.

## LES COMMUNARDS

A MARSEILLE.

Au théâtre de Marseille, un ténor appelé Michot, très-connu pour ses opinions écartées, faisait sa rentrée, le 4 ou le 5 de ce mois.

Voici les détails donnés par la *Décentralisation* :

A l'entrée de Michot, c'est-à-dire au lever même du rideau, la bande communarde, et payée, a éclaté en applaudissements frénétiques, et, dans un véritable *delirium tremens*, a essayé d'accroître encore la gloire de son idole.

Mais elle comptait sans les justes représailles du parti de l'ordre que ces bravos prodigués, non au chanteur mais à l'homme politique que chacun sait, agaçaient considérablement. Les sifflets ont riposté avec une véritable frénésie, et à leur tour, faisant au ténor aimé des *Marseillais* une ovation d'un tout autre genre, l'ont obligé à rentrer au plus vite dans la coulisse.

Dès lors ç'a été une véritable cohue.

Les premières, toujours debout, sifflaient à outrance et aux cris débraillés du parterre répondaient hardiment par ces mots expressifs : *Aux pontons ! Aux pontons ! A bas la*

ments que devait traverser l'ambassade étaient encombrés d'une foule de personnages de distinction, attirés par l'éclat de cette cérémonie.

Depuis la présentation de l'envoyé du Grand-Turc, en 1741, il n'y avait pas eu pareil déploiement de pompe et de splendeur.

Tippo-Saïb veut obtenir de Louis XVI des vaisseaux, des artilleurs, et même des troupes réglées. Son intention paraît être de dominer exclusivement sur toute la côte de Coromandel. Il veut en chasser les Anglais et les Hollandais, acheter Pondichéry et les possessions françaises pour y établir des comptoirs et faire le commerce de l'Inde avec qui bon lui semblera, c'est-à-dire avec la France et d'autres nations à son goût.

L'assemblée extraordinaire du clergé s'est réunie par ordre du roi.

Elle a tenu sa dernière séance le 4 août. Les discussions se sont prolongées fort avant dans la nuit.

On est arrivé difficilement à se mettre d'accord, et ce n'a pas été sans paroles et sans tumulte. A l'égard des protestants, on est convenu de supplier le roi : « de ne point souffrir de ministres de ce culte dans son royaume, et de décerner, à cet effet, contre eux les plus fortes peines, la mort exceptée. »

Ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'à l'audience de congé, M<sup>re</sup> l'évêque de Narbonne a cru devoir

Commune ! A bas les communards ! A bas le pétrole !

Pendant une demi-heure, un tapage indescriptible n'a cessé de régner dans tout le théâtre. On a constaté avec regret, mais sans étonnement aucun, que, faisant cause commune avec la voyoucratie, certains gros bonnets qui allient souvent le bleu avec le rouge, l'ont aidée de toutes leurs forces dans cet acte pitoyable d'indécence provocation.

Quelques braillards ont même essayé d'escalader les premières, mais ils y ont été reçus comme certes il ne s'y attendaient pas. Ils agiront avec plus de prudence une autre fois.

Un certain nombre d'entre eux étant parvenus cependant à se glisser à la faveur du tumulte général à travers les bancs en désordre, s'y sont signalés par leurs exploits habituels. A notre ami G. de L..., il a été enlevé sa montre avec chaîne, ainsi que des boutons de manches, de prix. Un instant pressé dans cette infernale mêlée, il a été foulé aux pieds, traîtreusement saisi par derrière et très-gravement contusionné. Son frère, M. S. de L..., a reçu de la main de quelque digne séide de la Commune, un coup de couteau qui, entrant au-dessous de l'œil, lui a fait au visage une assez forte blessure.

Pendant ce temps les cris : *A bas la Commune ! A bas les communards !* n'ont pas cessé de se faire entendre, et par moment les voix avinées du parterre vomissaient au milieu de leurs nauséabondes clameurs des vociférations parmi lesquelles on entendait ces paroles : *A bas la sacristie !* qu'accompagnait un véritable déluge de pierres, d'oranges et de pommes de terre.

A l'heure où je vous écris ces lignes, Marseille a eu la honte de voir ceux qui *manifestaient pour l'ordre* chassés du théâtre, et les *ennemis de l'ordre*, les fauteurs de troubles et d'anarchie respectés.

## Nouvelles en bloc.

M. LOUIS BLANC ET LE COMTE DE PARIS.

Pour être socialiste on n'en est pas moins courtisan, en voici la preuve :

M. Louis Blanc veut qu'on laisse l'Internationale faire des prédications et fomenter des grèves en toute liberté, pourvu qu'elle ne tire point de coups de fusil et ne donne pas de coups de poing, car il hait la violence et il déteste la guerre.

Il paraît qu'il existe en Angleterre une société ou une association qui a légalement

adresser à Louis XVI un discours entièrement contradictoire aux décisions prises. On devine qu'il essaya de la part de ses collègues des reproches très-vifs au sortir de l'audience.

Mais que faire à cela ? Le mal est sans remède.

En attendant, c'est un moyen fort habile d'annuler une décision, quand la majorité l'a prise contre votre avis. Beaucoup de diplomates n'en font pas d'autres.

Seulement, au lieu de parler en face, ils parlent par derrière.

\* \*

La loterie pour les cultivateurs malheureux promet d'être féconde.

Outre les douze cent mille livres que le roi a fait distribuer pour subvenir aux premiers besoins, il vient de prendre des billets pour une somme de cinquante mille francs, avec abandon des lots que ces billets pourraient gagner.

Un exemple aussi généreux trouve des imitateurs chez les corps constitués, les compagnies, et même chez un grand nombre de particuliers. Le clergé donne cent mille livres, les fermiers généraux quarante mille, le duc de Nivernais douze mille, etc.

Tous renoncent d'avance aux billets gagnants, comme le roi.

Il est présumable que les quêtes des paroisses et le produit des représentations théâtrales vont ajouter un chiffre considérable à cette aumône publique.

ce privilège. Le comte de Paris en a parlé dans un livre qu'il a publié autrefois et qui traite des matières économiques et des classes ouvrières.

Or, Louis Blanc a trouvé moyen d'adresser à ce prince des délicates flatteries, en invoquant son témoignage et son opinion à l'appui de ses propres théories.

L'Assemblée s'est un moment déridée. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville, qui assistaient à la séance, ont été les premiers à sourire à ce langage inattendu dans la bouche d'un des plus violents adversaires de la monarchie de 1830.

UN SOUVENIR RÉTROSPECTIF.

L'ex-préfet de l'Empire, M. Janvier de la Motte était en Suisse lorsque le gouvernement français demanda son extradition en même temps que celle de plusieurs communards.

Le gouvernement suisse s'y refusa tout d'abord; puis, fléchissant peu à peu en présence des instances plus vives et plus fréquentes du cabinet de Versailles, il offrit à celui-ci le choix entre deux extraditions : Razoua ou Janvier de la Motte.

Et le cabinet de Versailles choisit M. Janvier de la Motte.

Si nous avons une deuxième Commune et que Razoua vienne brûler Paris, on saura bien à qui s'en prendre.

ERNEST PICARD, MONARCHISTE.

A la dernière réunion du centre gauche, M. Ernest Picard, reprenant le thème qu'il avait déjà développé à une réunion précédente, a démontré la nécessité de plus en plus urgente de sortir du provisoire. Il a ajouté qu'il fallait mettre la droite et le centre droit en demeure de faire une constitution définitive. Quant à lui, il croit que la constitution qui serait ainsi présentée, le centre gauche devrait la voter, *fût-ce la monarchie*, si elle avait la majorité de l'Assemblée.

Ils y viendront tous avec le temps.

AFFAIRE DE L'ALABAMA.

La première irritation passée et toutes réflexions faites, les Américains commencent à reconnaître que leurs prétentions relatives à l'affaire de l'Alabama étaient peut-être un peu exagérées.

Demander quinze cents millions de dollars (2 milliards 500 millions de francs de plus que la Prusse n'a exigé de nous) à un peuple que non-seulement on n'a pas battu, mais qui, d'après toutes les apparences, est plus fort que vous, et se fâcher quand ce peuple hausse les épaules à une proposition pareille, c'est faire preuve d'une susceptibilité exagérée. On revient peu à peu à des idées plus rationnelles. On n'est pas loin aujourd'hui d'avouer qu'en fin de compte, après déduction des indemnités que les États-Unis doivent à des sujets anglais, la Grande-Bretagne pourrait bien n'avoir à solder à l'Amérique que 7 millions de dollars environ.

\* \*

Si les affaires de la loterie marchent bien, celles de la Bourse sont en piteux état.

Qui aurait pu s'imaginer que la présence des ambassadeurs indiens amènerait dans les affaires un discrédit total ?

Voilà pourtant ce qui arrive.

Des personnes mal intentionnées, de coupables agitateurs peut-être, s'avisent de répandre partout que les ministres anglais ont signifié qu'ils prennent pour une déclaration de guerre de la France l'accueil fait aux envoyés d'un souverain avec lequel la nation britannique est en lutte.

Ce bruit opère sur la place un effet désastreux.

Il est vrai, politiquement parlant, que les Anglais doivent mal augurer d'une liaison qui peut contribuer à les chasser de leurs colonies dans l'Inde; mais qu'on attende au moins qu'ils s'expliquent la-dessus d'une manière positive, et qu'on ne forge pas les nouvelles à l'avance.

\* \*

Un arrêt du conseil du roi fixe au premier mai prochain l'ouverture des États Généraux, et suspend jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière.

Ce retard calme d'autant moins les esprits qu'un second arrêt, nécessité par les circonstances, fait naître des alarmes d'un autre genre. Il s'agit de

Dans ce cas, on aurait tout simplement multiplié par 200 le chiffre de la réclamation légitime....

A la manière de ce plaideur qui atteste avoir perdu cinq cents louis, pas un centime de moins, et qui se frotte les mains comme à une aubaine inespérée quand le tribunal lui alloue cinquante francs.

#### LES GRÈVES.

On signale en ce moment une recrudescence de grèves :

A Perpignan, grève des ouvriers boulangers et des ouvriers tanneurs.

A Saintes, grève des ouvriers maçons et des ouvriers charpentiers.

A Hayange (Meurthe), les ouvriers mineurs, au nombre de huit cents, presque tous étrangers, viennent de se mettre en grève.

Tout cela ne constitue pas des pronostics très-heureux. Il est temps que la loi sur l'Internationale vienne réprimer ces grèves, — et vigoureusement, s'il vous plaît.

#### PAS FORTS EN GÉOGRAPHIE.

Les savants du *Radical* placent bravement Rouen dans le département de l'Eure...

Ah ! c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire !

Indigné de l'acquiescement de M. Janvier de la Motte par la cour d'assises, le citoyen Mottu, écrit carrément, et de sa plus belle encre, la protestation que voici :

« M. Janvier (de la Motte) est acquitté. C'est bien.

» Il y a un jury qui a trouvé que, fonctionnaire, il avait eu le droit de disposer à son aise des deniers publics. Il y a une morale spéciale pour les agents de l'autorité, et cette morale nous sommes habitués à la respecter. Les membres du jury de l'EURE ne pouvaient y mentir au lendemain de l'empire. »

Eh bien ! là, franchement, M. Mottu, pourfendeur juré de l'ignorance cléricale, n'a pas tout-à-fait tort de réclamer l'instruction obligatoire... pour lui-même.

#### IL OSERA PARLER DE CAPTATION !

Ce n'est pas moi, c'est le *Journal de Paris* qui l'annonce. M. Jules Favre doit partir pour Chambéry où il va plaider et faire annuler, s'il est possible, un testament par lequel une religieuse laisse sa fortune au couvent dont elle faisait partie.

C'est la seule besogne que le pauvre héros du 4 septembre ait jamais bien faite.

Mais après les révélations si tristement fameuses sur sa vie privée, M. Jules Favre n'aura-t-il pas honte de parler vertueusement de captations d'héritage ?

Il faut espérer que le tribunal ne prendra pas au sérieux l'avocat que M. Laluyé a fait connaître.

#### LE MARÉCHAL BAZAINE ET LES MESSINS.

Le conseil d'enquête sur les capitulations a commencé, dit-on, à entendre les représentants de la ville de Metz, qui avaient fait remettre au mois de février dernier, au président, des documents très-importants, aux-

quels ils viennent ajouter verbalement des renseignements nouveaux et des explications catégoriques.

La ville de Metz regarde le maréchal Bazaine comme étant la cause de tous ses malheurs ; elle établit, par l'organe de ses représentants et par des preuves très-fortes, que le maréchal a pu, à diverses reprises, rompre la ligne d'investissement et s'avancer sur Verdun ; qu'il n'a pas manqué de munitions, comme il le prétend, et qu'enfin, lorsqu'il a signé la capitulation, il y avait encore dans la place pour plus de huit jours de vivres.

Le maréchal, depuis le 31 août, jour de la bataille de Servigny, a cherché à s'isoler du reste de la France et à maintenir son armée sous le canon de la place, renonçant à prendre sérieusement l'offensive et attendant, sans résultat militaire possible, l'épuisement de ses ressources.

La lettre par laquelle les représentants de Metz ont été prévenus qu'ils seraient entendus le 5 de ce mois a produit une très-vive satisfaction dans toutes les classes de la population, qui espère dans la justice des membres du conseil d'enquête.

#### ENCORE L'INTERNATIONALE.

On écrit de Lyon :

A ceux qui pourraient croire que l'Internationale n'a pas toute l'influence qu'on lui attribue ou qu'elle s'endort, nous opposons le fait suivant, qui nous vient de source sûre :

Aux Brotteaux, la conférence de la Société de Saint-Vincent de Paul a actuellement en caisse trois ou quatre cents francs, dont il lui est impossible de trouver le placement chez les familles indigentes du quartier.

Ces familles reçoivent de l'Internationale des secours assez considérables et continus, à la condition de refuser ceux de la Société de Saint-Vincent de Paul : CE QU'ELLES FONT.

Voilà le fait brutal, dans toute sa gravité !

#### EST-CE UN CANARD ?

La présence du général Cluseret a été annoncée à Versailles devant le cinquième conseil de guerre, qui juge en ce moment l'affaire des incendiaires de la Cour des Comptes et du Conseil d'Etat.

M. le colonel Barral de Montaud a terminé sa déposition, « en déclarant avoir rencontré lundi dernier le général Cluseret, dans la rue Montmartre, à la hauteur du n° 14. »

Nous pensons que cette déposition, qui faisait grand bruit dans les couloirs de la Chambre, amènera très-prompement une explication.

Ou ce serait trop fort !

#### LA CONSCIENCE DE M. THIERS.

A la suite de la dernière intervention du Président de la République dans les débats parlementaires, un membre de la majorité lui dit :

« Ce ne serait rien encore, s'il n'avait la manie de les assaisonner de principes contre les mœurs, contre la religion et même contre le gouvernement, ainsi qu'il vous sera facile de vous en convaincre en lisant la pièce que je vous envoie.

» J'ai reçu des plaintes de toutes les villes où elle a paru, et je ne puis garder le silence dorénavant sans avoir l'air de conniver avec ce mauvais drôle. Je voudrais donc débiter par humilier, s'il est possible, son orgueil, car il s' imagine avoir enfanté un chef-d'œuvre, et il accable d'injures les maîtres de nos jeux floraux, parce qu'ils n'ont pas couronné son ouvrage.

» A cet effet, veuillez, je vous prie, remettre les vers de ce mécréant à M. l'abbé de F..., rédacteur du journal, en le suppliant de ma part d'en faire la critique avec tout le zèle dont je le connais capable. Il m'obligera de dire à ses lecteurs que le corps lui-même a dénoncé cette pièce, et qu'il n'a pu ni en prévenir la publicité ni en arrêter le cours. »

C'est bien jusque là, mais voici le plus curieux.

Il paraît que le capucin-poète, chassé définitivement du monastère, vint lui-même à Paris trouver le rédacteur, et que l'abbé de F..., après avoir reçu ses confidences, ne le jugea qu'à demi-répréhensible.

Donc, il trouva plaisant, au lieu de critiquer la pièce dans son article, de l'exalter outre mesure

« — Vous aviez parfaitement raison, monsieur le Président, aussi j'ai voté pour vous.

» — Ce n'est pas quand j'ai raison qu'il faut voter pour moi, c'est quand j'ai tort, » répliqua l'homme qui tient entre ses mains nos destinées.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Société archéologique de Touraine.

MM. les membres de la Société archéologique de Touraine qui désiraient assister à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne pendant la première semaine d'avril, sont priés de se faire inscrire avant le 18 courant. Il leur sera délivré des billets d'aller et retour à prix réduit, valables du 25 mars au 8 avril.

Le président, C. CHEVALIER.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

La préfecture nous informe que des autorisations seront délivrées pour l'introduction des bestiaux maigres venant de l'Angleterre, de la Hollande et les départements de la Manche, de la Sarthe, du Morbihan, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, du Finistère, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord :

M. Martin, notaire à Châtellerault, vient de comparaître devant la cour d'assises de la Vienne, sous la prévention de détournement de fonds. Les débats ont duré trois jours. Le jury a rendu un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes, et le notaire Martin a été condamné à 40 années de réclusion.

L'affaire des quatre tentatives de déraillement qui ont eu lieu en août dernier sur le chemin de fer d'Orléans, aux environs de Poitiers, vient d'avoir son dénouement.

Détails curieux : l'accusé, nommé Auzilleau, avait écrit peu de temps auparavant au directeur de la Compagnie d'Orléans pour lui demander 400,000 francs, — rien que cela ! — en échange d'un système infailible pour empêcher... les déraillements des trains.

Ce dérailleur par amour-propre a été condamné à dix ans de travaux forcés et 400 fr. d'amende.

Nous croyons être bien informés, dit la *Sarthe*, et nous pouvons donner une nouvelle qui intéresse à un haut degré notre département et celui de la Mayenne. On sait que la compagnie de l'Ouest est déjà chargée de la construction d'une ligne de Sablé à Châteaubriant qui doit être terminée en 1878. Cette compagnie propose aujourd'hui de se charger sans subvention nouvelle du prolongement de Châteaubriant à Redon, de manière à mettre Sablé et Le Mans par

Châteaugontier en communication directe avec le chemin de Redon à Lorient et Brest.

## Dernières Nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 8 mars.

Peu de monde et peu d'intérêt. On se réserve pour la séance de demain qui, selon toutes les prévisions, doit être orageuse.

M. Jules Favre, pour ne pas entendre lire par le comte Jaubert la coupable circulaire que lui Jules Favre a expédiée jadis au sujet de l'Internationale, va prudemment faire un tour dans les couloirs.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Jean Brunet pour que la France se voue au Christ.

M. Cazenove de Pradines. — La commission rend hommage aux pensées de M. Jean Brunet, et les conclusions de la commission ne sont pas contraires aux idées religieuses. Sans cela, lui M. Cazenove ne les aurait pas soutenues.

M. le président met aux voix les conclusions de la commission qui tendent au rejet de la prise en considération de la proposition de M. Jean Brunet.

Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à cinq heures quarante minutes.

Séance du 9 mars.

La salle est pleine et toutes les tribunes sont envahies. Beaucoup de monde officiel.

M. Guiraud interpelle le gouvernement et lui reproche de choisir ses ministres ou de les remplacer sans qu'il y ait solidarité entre eux. Il traite M. Thiers de *roi provisoire*, ce qui fait pousser à la gauche des cris de scandale.

Enfin M. Pouyer-Quertier monte à la tribune.

Il parle avec une grande dignité de sentiments et de langage. A la cour d'assises de Rouen il n'a fait que son devoir et il a déposé devant la justice selon sa conscience.

M. Pouyer-Quertier parle ensuite de son année de ministère. Des sommes énormes lui sont passées par les mains, et il ne craint pas que la commission du budget vienne examiner ses opérations financières. « Nous avons payé, dit-il, toutes les dettes contractées honorablement... ou autrement. » (Applaudissements à droite, violentes protestations à gauche.)

réduire les rentes, pensions, etc., hormis les pensions militaires.

Le jour même où cette décision fut connue, les effets royaux subirent une baisse effrayante.

Tout le monde se porte en masse à la caisse d'escompte pour changer son papier contre des espèces.

Dans le préambule de l'arrêt, par des insinuations très-claires, on rejette sur les cours révolutionnées la cause de ce désastre, et on les accuse d'avoir mis le roi dans la nécessité de manquer à ses engagements.

\*

\*\*

A côté de ces tristes nouvelles, en voici une assez amusante.

Le révérend Père Jean-Baptiste, provincial des capucins du Languedoc, écrit à un journal :

\*

\*\*

« Toulouse, 14 août 1788.

» Monsieur le directeur,

» Nous avons le désagrément de posséder dans notre province un rodomont en la personne de l'un de nos religieux, simple clerc, du reste, ce qui rend la chose moins affligeante au point de vue des intérêts de l'Église.

» Malheureusement pour lui et pour nous, ce jeune étourdi fait d'assez jolis vers, et, depuis cinq ans, il ne cesse de nous en inonder.

(en censurant l'irrégularité toutefois), et de rejeter entièrement la faute sur le révérend Père Jean-Baptiste, qu'il accuse de la plus coupable imprévoyance.

« Tâchez, lui dit-il, de corriger vos religieux autrement que par la voie des journaux. Ne laissez pas vos jeunes clercs fréquenter le musée de Toulouse, où ils vont perdre leur temps et l'esprit de leur état dans la fréquentation de lecteurs oisifs et corrompus. Je ne suis pas fâché de vous dire, en passant, que, si vous aviez cherché dans la cellule de celui-ci, vous auriez deviné plus vite la cause de sa dépravation. Donc, à l'avenir, lorsqu'un de vos capucins fera des vers, fréquentera le musée, ou vous fournira d'autres sujets de plainte, fouillez dans sa paillassade, et si vous y trouvez les œuvres de Voltaire et de Rousseau, vous ne serez pas surpris plus que moi de lui voir écrire des impiétés en vers ou en prose. »

La leçon est dure, mais elle est spirituelle.

\*

\*\*

On a porté, le 17 août, à la Sorbonne le corps du maréchal de Richelieu, pour y être placé auprès du célèbre cardinal, dans le tombeau de sa maison. Le maréchal était né le 13 mars 1696, et, le lendemain de sa naissance, M. l'abbé de Coulanges écrivait ce qui suit à M<sup>me</sup> de Sévigné :

« Notre belle duchesse de Richelieu a été si considérablement mal, tous ces jours passés, d'un

gros rhume, avec la fièvre et une toux épouvantable, qu'elle en est accouchée, à sept mois, d'un garçon qui est tout plein de vie, et qui réjouit le duc, son père, autant qu'il afflige le marquis de Richelieu. Mais vivra-t-il ? cela est bien douteux. »

Il a vécu quatre-vingt-treize ans, n'en déplaise à M. l'abbé de Coulanges.

C'était un être né coiffé dans toute l'acceptation du mot, avec de grands défauts, quelques qualités aimables, et pas une vertu. On le cite comme un homme extraordinaire, sans qu'il ait jamais mérité d'être pris pour modèle, surtout en religion.

Bref, pour achever de le peindre, il fut de l'Académie sans savoir un mot d'orthographe.

(La suite prochainement.)

## PRIME EXCEPTIONNELLE

Offerte aux seuls abonnés de l'ÉCHO DE L'OUEST.

### LES CONTEMPORAINS

Par EUGÈNE DE MIRECOURT.

Tout abonné à l'ÉCHO DE L'OUEST peut souscrire à la collection des 140 VOLUMES pour une somme de QUARANTE FRANCS au lieu de SOIXANTE-DIX FRANCS. — Paiement après livraison FRANCO. (Voir aux annonces pour la formule de souscription.)

Les hommes du 4 Septembre se sentent mis en cause.

M. Gambetta demande une enquête.

Il y a longtemps que toute la France le demande !

Réponse assez pâle de M. Casimir Périer, harangue aigre-douce de M. Dufaure. Le tout s'est terminé par un ordre du jour pur et simple.

Il est près de six heures, la séance est levée.

Le clergé de Mulhouse vient d'adresser à M. le président de l'Assemblée nationale une protestation contre l'odieuse dénonciation faite contre le clergé d'Alsace par M. Scheurer-Kestner. Nous la publierons demain.

Pour les articles non signés : P. Godet.

**FOIRE DE LA MI-CARÊME A POITIERS.**

Voici le résultat de la foire aux bestiaux du 7 mars 1872 :

Chevaux de luxe : amenés, 400 ; vendus, 60, de 800 à 4,200 fr.

Chevaux de trait : amenés, 650 ; vendus, 300, de 400 à 800 fr.

Mulets : amenés, 370 ; vendus, 200, de 400 à 450 fr.

Anes : amenés, 350 ; vendus, 180, de 40 à 140 fr.

Bœufs gras : amenés, 400 ; vendus, 70, de 900 à 1,200 fr.

Bœufs maigres : amenés, 560 ; vendus, 260, de 600 à 900 fr.

Vaches : amenées, 340 ; vendues, 170, de 125 à 300 fr.

Veaux : amenés, 70 ; vendus, 60, de 70 à 100 fr.

Moutons : amenés, 800 ; vendus, 750, de 20 à 45 fr.

Chèvres : amenées, 5 ; vendues, 4, de 25 à 35 fr.

Porcs gras : amenés, 90 ; vendus, 80, de 400 à 300 fr.

Porcs maigres : amenés, 240 ; vendus, 440, de 45 à 70 fr.

Cochons de lait : amenés, 250 ; vendus, 150, de 25 à 30 fr.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.**

Les actionnaires qui voudraient confier leurs titres à M. Lecoy, pour recevoir les intérêts échus, sont invités à les déposer chez lui avant le 18 mars.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL**

N° 1515 — 9 Mars 1872.

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Gazette du palais. — La grande cérémonie du Thanksgiving, à Londres. — Chronique parlementaire. — Le professeur Laugier. — La douane et la contrebande dans le Jura. — Les Théâtres. — Le présent dans le passé. — Les impôts et les emprunts (IV). — La Société industrielle. — L'instruction militaire dans les collèges. — Le gnou.

Gravures : Cour d'assises de Rouen : affaire Janvier de la Motte, le banc des accusés. — Angleterre : cérémonie d'actions de grâces célébrée à Saint-Paul de Londres, à l'occasion de la guérison du prince de Galles. — La cérémonie d'actions de grâces du 27 février : arrivée de la reine d'Angleterre à la Cité de Londres. — Le docteur Laugier. — La douane et la contrebande sur la frontière du Jura : un poste sédentaire à Essertoux ; — Service d'hiver : douaniers découvrant une piste de contrebandiers. — L'instruction militaire dans les collèges : l'école du soldat. — La Société du Crédit in-

dustriel (4 gravures). — Les nouvelles acquisitions du Jardin des Plantes : le gnou. — Échecs. — Rébus.

POUR EVITER

**LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER**

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

**HÉMORRHOÏDES**  
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE  
sans danger de répercussion  
PAR LES PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM  
DU DOCTEUR **A. LEBEL**, 113, rue Lafayette  
PARIS. Prix : 3 et 4 fr. Consultations (affranchir).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1872.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %, jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	56	50	» 05	» »	915	»	»	»	»	»	»
4 1/2 %, jouiss. 22 septembre.	81	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4 %, jouissance 22 septembre.	70	50	»	»	620	»	»	»	»	»	»
5 %, Emprunt . . . . .	89	15	» 20	»	»	»	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	440	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	50	»	1 50	»	»	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	312	50	»	2 50	»	»	»	»	»	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	446	25	» 50	»	»	»	»	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé . . . . .	273	»	» 75	»	»	»	»	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé . . . . .	257	»	» 75	»	»	»	»	»	»	»	»
libéré . . . . .	255	»	» 1	»	»	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet . . . . .	3630	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août . . . . .	690	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet . . . . .	501	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	345	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	915	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	620	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier . . . . .	315	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août . . . . .	455	»	7 50	»	»	»	»	»	»	»	»
Est, jouissance nov. . . . .	510	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	885	»	»	1 25	»	»	»	»	»	»	»
Midi, jouissance juillet . . . . .	612	50	»	1 25	»	»	»	»	»	»	»
Nord, jouissance juillet . . . . .	975	»	10	»	»	»	»	»	»	»	»
Orléans, jouissance octobre . . . . .	870	»	»	3 75	»	»	»	»	»	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65 . . . . .	510	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendée, 250 fr. p. j. juillet . . . . .	713	75	3	5	»	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	47	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Société Immobilière, j. janv. . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
C. gén. Transatlantique, j. juillet . . . . .	252	50	»	»	7 50	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70 . . . . .	297	50	»	»	5	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet . . . . .	520	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Société autrichienne, j. janv. . . . .	965	»	2 50	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>OBLIGATIONS.</b>											
Orléans . . . . .	294	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	286	75	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Est . . . . .	280	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord . . . . .	302	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest . . . . .	287	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi . . . . .	288	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Deux-Charentes . . . . .	290	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendée . . . . .	270	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

**LES CONTEMPORAINS**

Portraits et silhouettes au XIX<sup>e</sup> siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

140 VOLUMES. — Prix : 70 francs. — Chaque volume, par la poste, 60 centimes.

**LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.**

<b>PREMIÈRE SÉRIE.</b> 1 Jules Favre. 2 Victor Hugo. 3 Berryer. 4 Le Père Félix. 5 Balzac. 6 Châteaubriand. 7 Odilon Barot. 8 Villemessant. 9 Dumas père. 10 Le Bibliophile Jacob. 11 Aubert. — Offenbach. 12 Rosa Bonheur. 13 Emile de Girardin. 14 M <sup>re</sup> Dupanloup. 15 Rose Chéri. 16 Timothée Trimm. 17 Gérard de Nerval. — Eugène Outnot. 18 Gavarni. 19 Théophile Gautier. 20 Crémieux. 21 Garibaldi. 22 Sainte-Beuve.	23 Paul de Kock. 24 Jules Janin. 25 Barbès. 26 Lacordaire. 27 Guizot. 28 Lamartine. 29 Béranger. 30 Lamennais. 31 Charles Monselet. 32 Ponsard. 33 Augustine et Madeleine Brohan. 34 Cavour. 35 L'Impératrice Eugénie. 36 Bismark. 37 Ingres. 38 Alphonse Karr. 39 Mazzini. 40 Ganrobert. 41 François Arago. 42 Armand Marrast. 43 Havin. 44 Méry. 45 Victor Cousin.	46 M <sup>re</sup> Arnould Plessy. 47 Elie Berthet. — Etienne Arago. 48 Arnal. — Adolphe Adam. 49 Cormenin. 50 Mélingue. <b>DEUXIÈME SÉRIE.</b> 51 Pie IX. 52 Louis Veuillot. 53 Mérimée. 54 George Sand. 55 Henri Monnier. 56 Félicien David. 57 Alfred de Musset. 58 Pierre Leroux. 59 Scribe. 60 Ricord. 61 Thiers. 62 Raspail. 63 Rochefort. 64 Edmond About. — Carnot. 65 Villmain.	66 Beauvallet. 67 Michelet. 68 Dupin. 69 Henri Murger. 70 Gustave Planche. 71 Montalembert. 72 Falloux. 73 Dumas fils. 74 Déjazet. 75 Rachel. 76 Le Père Hyacinthe. 77 Clairville. — Eugène Labiche. 78 Frédéric Lemaitre. 79 Ledru-Rollin. 80 Blanqui. 81 Louis Colet. 82 Garnier-Pagès. — Le Père Enfantin. — Cabet. 83 Le baron Taylor. 84 Saint-Marc Girardin. 85 Napoléon III. 86 Le prince Napoléon. — Caussidière.	87 Mirès. 88 Deschamps. 89 Arsène Houssaye. 90 Pierre Dupont. 91 Champfleury. — Courbet. 92 Emile Augier. — Théodore Barrière. — Anicet Bourgeois. 93 Paul de Cassagnac. 94 Emile Ollivier. 95 M <sup>re</sup> Mermillord. 96 Cavaignac. 97 Proudhon. 98 Antonelly. — M <sup>re</sup> Darbois. 99 Salvandy. 100 Alfred de Vigny. <b>TROISIÈME SÉRIE.</b> 101 Horace Vernet. 102 M <sup>re</sup> de Girardin. 103 Rothschild. 104 Roger de Beauvoir. — Alph. Brot. — Th. de Blanville. — Barthélemy.	105 Félix Pyat. — Louis Blanc. 106 Rossini. 107 Le père de Ravignan. 108 Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers. 109 Viennet. — M. de Barante. 110 M <sup>re</sup> Georges. 111 Lola Montès. 112 Eugène Delacroix. 113 Anaïs Ségalas. 114 Emmanuel Gonzalès. — Gondrecourt. 115 Julia Grisi. — Clémence Robert. 116 Berlioz. 117 Mac-Mehon. 118 Guillaume I <sup>er</sup> . 119 Paul Delaroche. — Decamps. 120 Henri Heine. 121 Eugène Sue. 122 Gérard le tueur de lions.	123 Octave Feuillet. — Léon Gozlan. 124 Nogent St-Laurens. 125 Considérant. — Flocon. 126 Philartète Chasles. 127 Sanson. — Got. (de la Comédie Française.) 128 Grassot. 129 Louis Jourdan. — Bogaie. 130 Octave Féré. — Lachambeaudie. 131 Meyerbeer. — Halévy. 132 Taxile Delor. — Fiorentino. — Hipp. Castille. 133 Paul Féval. — Villiamé. 134 Francis Wey. 135 Le docteur Véron. 136 Le comte de Cham bord. 137 Gambetta. — Trochu. 138 Renan. — L'abbé Châtel. 139 Lamoricière. 140 Les princes d'Orléans.
---	--	--	---	---	--	---

**FORMULE DE SOUSCRIPTION :** A M. le Directeur de l'Echo de l'Ouest, place du Marché-Noir, à Saumur. — « Je soussigné, abonné à l'Echo de l'Ouest, déclare souscrire à la collection contemporaine de M. EUGÈNE DE MIRECOURT, pour la somme de quarante francs, payable après la livraison franco des 140 volumes. » — Dater, signer lisiblement et indiquer exactement l'adresse (affranchir).

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**  
En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD.  
Le jeudi 14 mars 1872, à midi,  
**D'UN TERRAIN**  
PROPRE A BATIR  
Situé à Saumur, route de Rouen, près la gare.  
Joignant MM. Dominique et Jean Boutin.  
Mise à prix 400 fr. (134)

**A AFFERMER**  
DE SUITE  
**PROPRIÉTÉ D'EPÈNE**  
Sise à Bourmand,  
DE 42 HECTARES 24 ARES.  
Les réparations aux bâtiments jugés nécessaires seront faites par le propriétaire, au gré du fermier.  
Entrée en jouissance au 25 mars 1872.  
S'adresser, à Loudun, à M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire. (121)

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

**AVIS.**

**FERME A DONNER**, dans la commune de Saint-Michel-sur-Loire, pour entrer en jouissance de suite ou le vingt-quatre juin 1872. — 18 hectares de dépendances en terres et prés, non compris les pacages pour les bestiaux, dont 4 hectares, se trouvent ensemencés de blés froment et 4 hectares en avoine, au profit du fermier.  
Vastes BATIMENTS d'habitation et d'exploitation, cours et jardins.  
On donnera cette ferme à prix d'argent ou à titre de moitié. S'adresser à M<sup>e</sup> BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire). (141)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**GRANDE ET BELLE MAISON**  
Située rue de la Visitation, n° 15.  
Occupée autrefois par M. Félix Nau de Maupassant ;  
Elle est composée au rez-de-chaussée d'un salon, de deux salles à manger et office, cuisine et arrière-cuisine, cinq chambres à coucher, greniers et deux mansardes, jardin, cour, écurie et remise.  
S'adresser à M<sup>re</sup> veuve DROUARD, rue de la Marine, sur les Ponts.

**A VENDRE**  
**CINQ BARRIQUES**

DE  
**VIN ROUGE**  
De Saint-Nicolas, 1<sup>re</sup> qualité,  
Clos du Pavillon.

**NOUVEAUTÉS.**  
**EUG. BIZERAY,**  
Rue de la Tonnelle,  
**DEMANDE UNE OUVRIÈRE**  
Exclusivement pour faire marcher la machine.

M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande un clerc capable de faire le courant d'une étude. (99)

**HOTEL D'ANJOU.**  
M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)  
On demande un homme pour garde champêtre.  
S'adresser à M. PERREAU, maire de Distré. (84)

**MALADIES CHRONIQUES**

vice du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie, et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur Robbe, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. (59)

ON DEMANDE un apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

**ARGENTEZ VOUS-MÊME**, réargentez, entretenez les réchauds, flambeaux en ruolz, cuivre plaqué, etc., avec le bleu d'argent pur. Boîte avec instruction, 1 fr. 50. Envoi franco en France contre 1 fr. 50 en timbres-poste. Dépôt à Angers, chez M. FEBRE, pharmacien, place du Cirque.

**BENZINE J. GARDOT**  
DIJON  
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M<sup>re</sup> GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale des Hernies et Descentes  
Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).